



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

affiliée à la C.E.V., à la F.I.V.B. et membre du C.O.S.L.

Règlement pour la détermination du titre de champion 2020/2021.

Si le championnat doit être arrêté avant la fin des compétitions prévue par le vote du 30 janvier 2021, le titre de champion national de volleyball est déterminé comme suit :

- (a) Si le championnat est arrêté avant la fin de la phase « aller », qui se termine au plus tard le 16 avril 2021, le titre de champion n'est pas attribué.
- (b) Si le championnat est arrêté entre la fin de la phase aller et la fin du play-off, le titre de champion est attribué à l'équipe la mieux placée à la fin de la phase aller.

Si le championnat aboutissait comme prévue par le calendrier, voté le 30 janvier 2021, le titre de champion reviendrait à l'équipe gagnante du play-off.

